

Accueil / Vos services / Démarches administratives / [Demande d'acte de naissance, mariage, ou décès](#)

DEMANDE D'ACTE DE NAISSANCE, MARIAGE, OU DÉCÈS

DEMANDE EN LIGNE

Toutes les démarches administratives sont accessibles en ligne depuis le site : www.servicepublic.fr

Les actes demandés via le site Internet seront adressés à la mairie de votre domicile actuel, afin d'effectuer les contrôles imposés par les textes relatifs aux conditions de délivrance des actes d'état civil. Ces démarches ne concernent que les personnes nées, mariées ou décédées à Jouarre.





ACTE DE DÉCÈS

DEMANDE EN MAIRIE

Vos demandes d'actes peuvent également être adressées directement à l'état civil sur les heures d'ouverture du service.

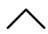
[Contacter le service de l'état civil](#)

MAIRIE DE JOUARRE

Place Auguste Tinchant

77640 JOUARRE

01 60 24 26 26

Nous ~~utilisons~~ **utilisons** des cookies pour vous garantir la meilleure expérience sur notre site. Si vous continuez à utiliser ce dernier, nous considérerons que vous acceptez l'utilisation des cookies. Pour plus d'informations, rendez-vous sur [cliquez ici](#). 

Accepter

Copyright 2021 Mairie de Jouarre